



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

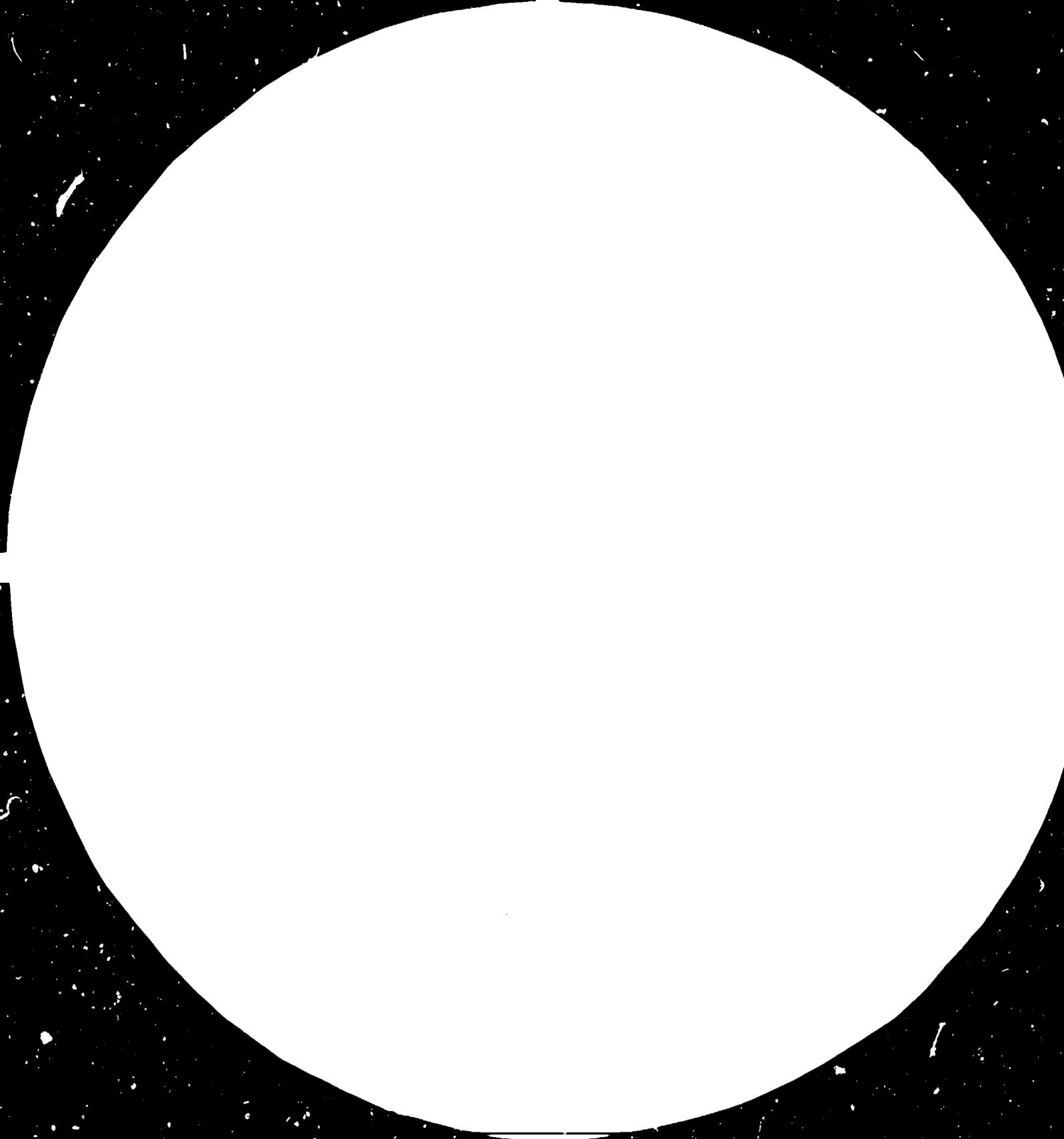
FAIR USE POLICY

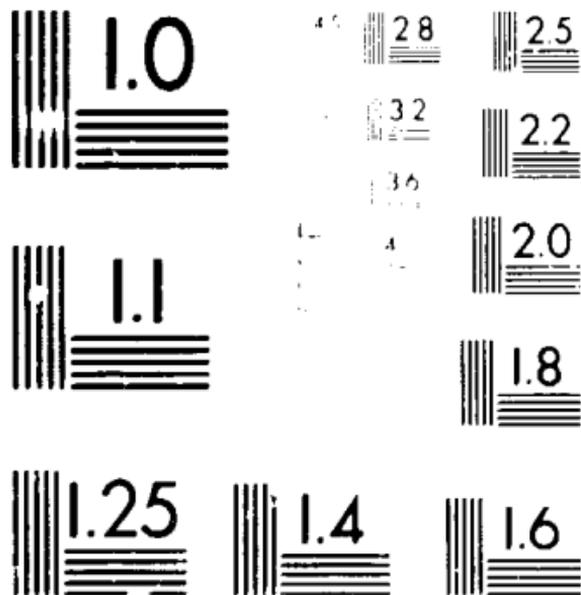
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
 NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-
 STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
 (ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



13979 - F



Distr. LIMITEE

ID/WG.429/1

6 août 1984

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Neuvième réunion des directeurs
des services d'enregistrement des
transferts des techniques

Beijing (République populaire de Chine)
8-12 octobre 1984

CREATION DE SYSTEMES D'INFORMATION
COMPATIBLES POUR LES SERVICES D'ENREGISTREMENT*

Etabli par
le secrétariat de l'ONU

2686

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

7 - AFAS!

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	3
I. QUESTIONS FONDAMENTALES QUE POSE LE FONCTIONNEMENT D'UN SYSTEME D'INFORMATION POUR SERVICE D'ENREGISTREMENT	4
1. Remarques liminaires	4
2. Système d'information de base	4
3. Système d'information élargi	6
4. Aspects opérationnels des RIS	7
5. Informatisation du TIES	10
II. VERS UNE CONCEPTION UNIFIEE D'UN SYSTEME D'INFORMATION COMPATIBLE POUR LES SERVICES D'ENREGISTREMENT NATIONAUX	12
1. L'importance d'une approche unifiée	12
2. Principaux éléments du système unifié	13
III. PROGRAMME D'ACTION	14
1. Remarques liminaires	14
2. Création du groupe de travail du TIES sur les RIS	15
3. Elaboration d'un modèle expérimental pour le RIS	15
4. Organisation d'une série de missions d'experts dans les pays membres du TIES	16
5. Rédaction d'un guide sur la création d'un RIS	16
6. Ressources nécessaires à l'application du programme de travail	17
ANNEXES	
I. Modèle de système d'information d'un service d'enregistrement	18
II. Guide sur la création d'un système d'information pour service d'enregistrement	19

INTRODUCTION

L'expérience acquise par les services d'enregistrement des transferts de techniques montre clairement l'intérêt qu'il y a à organiser de manière efficace les flux d'information portant sur les activités d'enregistrement. On est arrivé à la conclusion que l'amélioration du système de collecte, de stockage, de traitement et de diffusion de l'information pouvait améliorer sensiblement les résultats d'ensemble des services d'enregistrement et optimiser l'échange de l'information au sein du Système d'échange de renseignements techniques (TIES) et d'autres systèmes internationaux.

Aussi ce domaine a-t-il bénéficié d'une attention plus grande dans le cadre du TIES. Les problèmes liés au fonctionnement des systèmes d'information des services d'enregistrement (RIS) ont été abordés dans le détail au cours de la septième Réunion du TIES, tenue en 1982 à New Delhi, et de la huitième Réunion du TIES tenue en 1983 à Caracas. En outre, deux réunions d'experts sur cette question se sont tenues en 1983 à Caracas et en 1984 à Vienne.

Une série de missions consultatives d'experts consacrées essentiellement à la création ou au renforcement des systèmes d'information des services d'enregistrement ont été effectuées dans un certain nombre de pays en développement durant la période 1981-1984.

Les activités décrites ci-dessus ont permis d'enrichir les connaissances et l'expérience acquises dans ce domaine. Aussi a-t-il été possible :

- De définir les principaux problèmes ainsi que les éléments opérationnels communs aux RIS;
- D'élaborer une conception unifiée des RIS compatibles;
- De définir une marche à suivre en vue de créer des RIS compatibles.

Ces questions sont examinées dans le détail dans les chapitres suivants du présent document d'information.

I. QUESTIONS FONDAMENTALES QUE POSE LE FONCTIONNEMENT D'UN SYSTEME
D'INFORMATION POUR SERVICE D'ENREGISTREMENT

1. Remarques liminaires

Il est généralement admis que la nature de l'information contenue dans le système dépend, en principe, des objectifs assignés aux services d'enregistrement. Ces objectifs, on peut les considérer comme correspondant à quatre grandes activités, ayant chacune ses propres besoins en information. Ces activités sont les suivantes :

- a) Evaluation et enregistrement des accords de transfert de techniques;
- b) Elaboration de politiques de développement technologique, en particulier de politiques sur les transferts de techniques;
- c) Suivi et surveillance de l'application des accords de transfert de techniques;
- d) Fourniture de services consultatifs destinés aux entreprises locales et axés sur le processus de l'acquisition de techniques.

Les services d'enregistrement ont pour fonction auxiliaire de représenter leurs Etats dans les organisations spécialisées régionales et internationales et de participer aux programmes de coopération comme le SAIT et le TIES.

Il convient toutefois de souligner que l'enregistrement des accords de transfert de techniques constitue la principale mission des services d'enregistrement, qui ne s'acquittent d'autres fonctions que lorsqu'ils ont parfaitement maîtrisé les procédures d'évaluation et d'approbation. Au stade de la conception, il est par conséquent logique de distinguer entre le système d'information de base lié à la fonction d'enregistrement et le système d'information élargi couvrant les autres fonctions énumérées ci-dessus.

2. Système d'information de base

2.1 Les données d'entrée

La copie du contrat est la source d'information principale de la procédure d'enregistrement. En outre, les services d'enregistrement demandent généralement au requérant (entreprise locale) d'y joindre des formulaires de demande d'enregistrement dûment remplis^{1/}. Les renseignements couverts par

^{1/} Egalement appelés questionnaires.

ces formulaires sont vitaux pour le fonctionnement du système dans son ensemble. L'examen des formulaires utilisés par les services d'enregistrement montre qu'il existe une réelle convergence des renseignements obtenus, due en partie au fait que les formules utilisées par les services d'enregistrement plus anciens ont été diffusées auprès des membres du TIES en 1979^{2/} et que les services d'enregistrement récemment créés s'en sont inspirés pour établir leurs propres questionnaires. Les formules contiennent généralement des données sur le bénéficiaire et le fournisseur de la technique, des données de base extraites de l'accord, ainsi que des renseignements sur la technique objet du transfert, les répercussions économiques, financières et techniques de l'application de cette technique, etc. Ces formulaires peuvent couvrir des domaines sensiblement différents et la principale difficulté consiste à définir un ensemble optimal de renseignements à exiger du bénéficiaire de la technique. S'il est nécessaire de disposer de renseignements en quantité suffisante afin de garantir la qualité du processus d'évaluation, une information trop abondante ne pourrait pas être utilisée efficacement par les services d'enregistrement et imposerait une lourde charge à l'entreprise présentant une demande d'enregistrement d'accord. Cette question est d'ailleurs étroitement liée à celle de la fiabilité des données fournies. Dans certains domaines confidentiels, les données fournies par les entreprises risquent d'être peu fiables car ces dernières peuvent juger contraire à leurs intérêts de divulguer ces données. Il est, de toute évidence, toujours possible de vérifier les données fournies mais c'est là une activité coûteuse et de longue haleine.

2.2 Les données de sortie

Après l'évaluation, intervient la décision sur l'enregistrement. Les documents correspondants (certificat d'enregistrement, lettre de rejet) deviennent les principales données de sortie du système d'information de base. En outre, les services d'enregistrement établissent généralement sur une base annuelle ou biannuelle un rapport d'ensemble destiné à leur administration de tutelle, où figurent des données sur leurs activités administratives, le nombre de contrats enregistré, etc.

^{2/} "Evaluation and analysis. Procedures of technology transfer agreements in developing countries", ID/WG.310/1, ONUDI, Vienne, 1979.

3. Système d'information élargi

3.1 L'élaboration de politiques de développement technologique et de transfert de techniques

Pour pouvoir participer efficacement à l'élaboration des politiques de développement technologique et de transfert de techniques, les services d'enregistrement doivent mettre en place des moyens efficaces de diffusion de l'information à l'intention des autres organismes publics, des entreprises, des universités, des médias, etc.

Une publication régulière, qu'on pourrait intituler par exemple "Revue annuelle des transferts de techniques en ..." pourrait servir de principal outil de diffusion. De toute évidence, la conception retenue et les méthodes choisies pour la réalisation de cette revue devraient permettre aux pays de contribuer par ce biais à l'examen des tendances en matière de transfert de techniques effectué par le TIES.

3.2 Surveillance de l'application des accords

Les services d'enregistrement sont pour la plupart conscients de la nécessité d'assurer une surveillance. Toutefois, les problèmes restant à régler dans le domaine de la collecte et du traitement de l'information sont les principaux obstacles au démarrage de cette activité essentielle dans de nombreux pays. A l'exception de mesures ad hoc prises dans certains cas particuliers par exemple renouvellements de contrat, accords sous condition, seule la Pologne a acquis une certaine expérience dans ce domaine.

La mise en place d'un mécanisme de surveillance suppose des données d'entrées supplémentaires, par exemple le rapport d'activité établi par l'entreprise bénéficiaire sur l'exécution des accords de transfert de techniques. D'où un volume important de données qui doivent être collectées, triées, traitées et stockées. Par ailleurs, les données de sortie possibles n'ont pas été clairement définies. De toute évidence, les données issues du système peuvent être utilisées pour la réalisation d'études d'ensemble, telles que la "Revue annuelle".

Cependant, d'une manière générale, les besoins en temps et en main-d'oeuvre liés à la collecte, au tri, au traitement et au stockage de l'information deviennent l'un des principaux obstacles à la mise en oeuvre de cette surveillance.

3.3 Assistance aux entreprises locales

Dans les services d'enregistrement qui aident les entreprises locales à choisir des techniques et à négocier des accords, le système d'information doit être élargi de manière à pouvoir traiter les demandes des sociétés et à y apporter une réponse. Pour ce faire, on pourrait lancer un bulletin périodique destiné aux entreprises où figureraient des informations sur les accords récemment négociés et les autres sources possibles de technologies et où l'on trouverait des conseils pratiques sur la manière efficace de mener des négociations, ainsi que les nouvelles lois et réglementations, etc.

4. Aspects opérationnels des RIS

4.1 Flux internes d'information

Les flux d'information et la documentation sur le processus d'évaluation des accords dépendent de la structure organisationnelle adoptée par chaque service d'enregistrement. On distingue deux structures fondamentales :

- La structure fonctionnelle dans laquelle chaque contrat est évalué par divers départements fonctionnels spécialisés dans l'évaluation technique, juridique et économique-financière;
- La structure matricielle dans laquelle un fonctionnaire évalue tous les aspects d'un accord tout en recevant des données fonctionnelles d'autres départements, essentiellement par des contacts informels. Dans le processus d'évaluation, les fonctionnaires sont généralement spécialisés dans les accords technologiques par secteur industriel.

Lorsque l'on ajoute de nouvelles tâches (surveillance, services consultatifs), le flux d'information devient plus complexe. Généralement, à ce stade, il devient nécessaire de créer une unité d'information et de documentation chargée de coordonner le flux de l'information au sein du service d'enregistrement.

4.2 Extraire l'information du contrat - la fiche de contrat

La fiche de contrat est sans aucun doute le document le plus important pour le bon fonctionnement du système d'information. Les contrats sont généralement des documents volumineux non normalisés qui sont difficiles à consulter. Aussi les services d'enregistrement en extraient-ils généralement les informations essentielles qu'ils consignent sur la fiche de contrat. L'introduction de cette fiche dans le RIS a pour effet de :

- Permettre de cerner rapidement les éléments fondamentaux de l'accord;
- Permettre de classer les contrats en utilisant divers critères;
- Permettre l'analyse comparée des chiffres réels et des chiffres projetés pour la surveillance des accords;
- Faciliter la réalisation des études d'ensemble;
- Faciliter l'établissement de liens avec les autres systèmes d'information dans le pays et à l'étranger, y compris avec le TIES;
- Elle peut servir de support d'entrée une fois le RIS informatisé.

L'information figurant sur cette fiche varie selon les services d'enregistrement bien que l'analyse comparée fasse néanmoins ressortir une certaine uniformité (voir annexe I)^{3/}. La fiche de contrat contient, d'une manière générale, des données de base sur le fournisseur et le bénéficiaire, les principaux éléments du contrat, ainsi que les renseignements sur le type et l'étendue de l'intervention du service d'enregistrement et les données relatives au projet.

4.3 L'unité d'information et de documentation au sein du service d'enregistrement

Lorsque les activités d'un service d'enregistrement ont atteint leur rythme de croisière et que le système d'information s'est perfectionné, il devient nécessaire de créer une unité modulaire chargée de la collecte, du traitement, de la diffusion et du stockage de l'information. Pendant la phase initiale, les principales tâches assignées à cette unité pourraient être les suivantes :

^{3/} Voir le "Report of the Expert Group Meeting on Registry Information Systems", 9-11 mai 1984, UNIDO/IS.483.

- Collecte et classement des données de base fournies par les entreprises bénéficiaires;
- Gestion du flux de documents pendant la procédure d'évaluation;
- Etablissement et envoi des documents liés à l'enregistrement définitif;
- Tenue d'un fichier central, mise à jour de catalogues, etc.;
- Etablissement des formules de codage du TIES et échange manuel d'information au sein du TIES;
- Gestion d'une bibliothèque interne.

Au fur et à mesure que les activités du service d'enregistrement se développeront, l'unité d'information et de documentation pourra s'acquitter des tâches supplémentaires suivantes :

- Aider les agents chargés de l'enregistrement à obtenir des données supplémentaires auprès de sources extérieures pendant le processus d'évaluation;
- Rassembler des données statistiques pour les publications et études d'ensemble;
- Réaliser et diffuser des publications et des études d'ensemble;
- Traiter les demandes de renseignements ad hoc;
- Rassembler et traiter les rapports de surveillance des accords;
- Gérer sur ordinateur le système d'information, relié au TIES et à d'autres bases de données.

A l'heure actuelle, le schéma d'organisation de cette unité d'information et de documentation n'est pas encore défini de manière précise et l'organisation des activités dans le domaine de l'information varie sensiblement selon les services d'enregistrement. Dans la plupart des cas, les tâches définies ci-dessus sont confiées aux agents des services d'enregistrement ou assignées à un agent chargé du traitement de l'information et de l'établissement de statistiques globales destinées notamment au TIES. Ce n'est que récemment que les services d'enregistrement les plus anciens ont pris conscience de la nécessité de créer une unité d'information et de documentation.

5. Informatisation du TIES

5.1 Remarques liminaires

Les bouleversements intervenus récemment dans le domaine de la micro-électronique ont abouti à une utilisation accrue des ordinateurs non seulement dans les pays développés mais aussi dans les pays en développement. Cette tendance s'est également manifestée dans la gestion des systèmes d'information des services d'enregistrement plus anciens^{4/}. Les problèmes d'informatisation du RIS doivent être envisagés dans le contexte de l'amélioration du traitement, de la collecte et de la diffusion interne de l'information au sein du service d'enregistrement et en fonction de la nécessité de faciliter l'échange régional et interrégional d'informations.

5.2 Système d'information sur fichier contre système d'information sur ordinateur

La mise sur ordinateur du système d'information d'un service d'enregistrement intervient généralement une fois que le système de fichier classique est bien rôdé. Il convient toutefois de faire remarquer qu'en raison des incidences juridiques et financières des procédures d'enregistrement, l'informatisation ne doit jamais être considérée comme pouvant remplacer le système de classement manuel. Elle devrait plutôt permettre de recenser, de condenser, de traiter et de diffuser les données figurant dans le fichier.

5.3 Facteurs influant sur le programme d'informatisation

5.3.1 Densité du flux de données

La densité du flux de données est considérée comme un élément essentiel sur lequel reposent la décision d'informatiser et l'efficacité de cette informatisation. A l'exception d'un nombre très restreint de pays (Mexique,

^{4/} L'expérience acquise par divers pays dans le domaine de l'informatisation a été présentée dans le document intitulé : "Prospects of Technology Transfer Registry Computerization", UNIDO/IS.400, Vienne, 1983, ainsi que dans les rapports de mission des consultants de l'ONUOI (J. Cisslik et C. Pawelczyk).

Espagne), le nombre d'accords enregistrés ne dépasse généralement pas 250 par an. Sans entrer dans le détail, on peut affirmer qu'avec une densité si faible, l'informatisation est loin d'être indispensable car l'information peut être gérée efficacement par le système classique.

5.3.2 Le stade de développement du service d'enregistrement et ses fonctions

Le besoin d'informatiser se fait plus pressant dès que le service d'enregistrement s'acquitte de tâches additionnelles telles la surveillance des accords et les services consultatifs. La surveillance, en particulier, accroît sensiblement la densité du flux d'information. On estime par conséquent que la surveillance de tous les accords approuvés ne peut être effectuée de manière efficace que grâce à l'informatisation.

5.3.3 Participation au programme d'informatisation de l'administration de tutelle

Les services administratifs chargés de l'enregistrement dans les pays en développement sont souvent placés sous la tutelle d'entités administratives plus importantes telles les ministères, les comités d'investissement, etc. La tendance récente à l'informatisation de l'administration devrait donner un nouvel élan aux systèmes d'information des services d'enregistrement. Il convient toutefois de faire remarquer que les services d'enregistrement risquent de ne pas être prioritaires en ce qui concerne la conception du logiciel et l'accès à l'unité de traitement centrale. Il est possible de contourner cette difficulté en mettant en place un système informatique plus souple dans lequel un mini-ordinateur installé dans le service d'enregistrement serait raccordé à l'unité de traitement centrale.

5.3.4 Participation à l'échange international d'informations

De toute évidence, l'échange international d'informations et la participation aux réseaux d'information peuvent être grandement facilités par l'introduction d'un ordinateur. L'informatisation permettrait

incontestablement un échange plus efficace de l'information au sein du TIES ^{5/}. Au niveau régional, il convient de mentionner tout d'abord l'ambitieux programme d'informatisation du Pacte andin. Il va sans dire que la participation à des réseaux informatisés interrégionaux et régionaux passe par l'informatisation au niveau national.

5.4 Programmes d'informatisation appliqués actuellement par divers services d'enregistrement

A l'heure actuelle, un nombre restreint de services d'enregistrement se sont lancés dans la mise sur ordinateur de leurs systèmes d'information. Il s'agit de l'Argentine, des Philippines, de la Pologne et du Venezuela. Dans d'autres pays, notamment les pays où les services d'enregistrement font partie d'administrations plus importantes, les moyens techniques existent déjà qui permettront de mettre en place des systèmes informatisés dans les deux à cinq années à venir. A ce stade de l'informatisation des services d'enregistrement, les solutions retenues divergent en ce qui concerne le système général d'informatisation, le type de matériel, le langage de programmation et le logiciel utilisés par les divers services d'enregistrement.

II. VERS UNE CONCEPTION UNIFIEE D'UN SYSTEME D'INFORMATION COMPATIBLE POUR LES SERVICES D'ENREGISTREMENT NATIONAUX

1. L'importance d'une approche unifiée

Un examen d'ensemble des principales questions que pose le fonctionnement du RIS montre clairement qu'il convient d'adopter une approche unifiée en ce qui concerne les systèmes d'information des services d'enregistrement dans les pays membres du TIES. Il existe des différences entre les services d'enregistrement, mais certains éléments communs sont déjà clairement définis. L'approche unifiée permettra la création d'un système d'information compatible pour les services d'enregistrement et d'assurer ainsi un échange de données garantissant un fonctionnement efficace du RIS et facilitant l'échange d'informations sur les accords technologiques aux niveaux régional et interrégional.

^{5/} Par exemple, les bandes contenant les données de base sur tous les contrats de transfert de techniques à l'intérieur du système TIES peuvent être adressées aux services d'enregistrement qui, à leur tour, peuvent exploiter la base de données du TIES sans passer par le secrétariat de l'ONUDI.

Les efforts déployés récemment dans plusieurs pays en vue d'informatiser les systèmes d'information des services d'enregistrement montrent qu'une approche unifiée est de plus en plus nécessaire. L'expérience montre que, sans approche unifiée, l'informatisation risque de ne pas donner les résultats attendus, notamment lorsqu'il s'agit de l'échange d'information au sein du TIES.

Il convient toutefois de préciser que la conception générale de ce système d'information compatible doit être suffisamment souple pour autoriser l'adaptation aux conditions propres à chaque pays, tout en fixant un cadre à la coopération régionale élargie, etc.

2. Principaux éléments du système unifié

2.1 La fiche de contrat

Ainsi qu'on l'a fait remarquer précédemment, la fiche de contrat constitue l'un des éléments clefs du système d'information d'un service d'enregistrement. La compatibilité des RIS ne peut être totale que si l'élément information commun de la fiche de contrat est défini avec précision et est accepté par tous les services d'enregistrement. De la même manière, l'informatisation des RIS peut être mise en oeuvre de manière unifiée si l'on utilise la fiche de contrat (ou son élément commun) en tant que donnée d'entrée du système informatisé. Aussi, les activités de l'ONUDI visant à une plus grande compatibilité des RIS devraient-elles être axées sur la mise au point d'une fiche de contrat unique au cours de la première phase. Un projet de modèle de fiche de contrat a été établi à cette fin (voir annexe I).

2.2 Le fonctionnement de l'unité d'information et de documentation

La complexité des activités exécutées par les RIS aboutira progressivement à la mise en place d'une unité d'information et de documentation dans chaque service d'enregistrement. Les principales fonctions, la composition et les méthodes d'une telle unité pourraient être alignées sur le mandat proposé par le secrétariat de l'ONUDI.

2.3 Le programme d'informatisation

Le passage à l'informatique constitue un grand pas en avant dans le perfectionnement du système d'information des services d'enregistrement. L'unification du programme d'informatisation et l'assistance accordée aux services d'enregistrement qui souhaitent s'informatiser constituent les éléments indispensables d'une exploitation rationnelle des avantages liés à l'informatisation aux niveaux national, régional et interrégional.

III. PROGRAMME D'ACTION

1. Remarques liminaires

Les activités visant à renforcer les systèmes d'information des services d'enregistrement et à assurer une plus grande compatibilité dans ce domaine ne peuvent que se développer et devraient constituer l'un des principaux programmes au sein du cadre de coopération qu'est le TIES. Un tel programme devrait être axé sur la poursuite d'objectifs à long terme. S'agissant de la période 1984-1985, on propose que ce programme contienne les éléments interdépendants suivants :

- Création d'un groupe de travail du TIES sur les systèmes d'information des services d'enregistrement;
- Mise au point d'un modèle expérimental pour le RIS compatible (manuel et informatisé);
- Envoi d'une série de missions d'experts des pays membres du TIES dans le but d'appliquer, de développer et/ou d'informatiser les systèmes d'information des services d'enregistrement;
- Rédaction d'un guide sur la création d'un système d'information pour service d'enregistrement.

2. Création du groupe de travail du TIES sur les RIS

Bien que les principales questions liées à la création de systèmes d'information compatibles pour les services d'enregistrement ne seront examinées que lors de réunions ultérieures des directeurs des services d'enregistrement des transferts de techniques, il convient néanmoins d'établir des contacts entre les personnes directement intéressées par les questions de traitement de l'information. On pourrait à cet effet créer un groupe de travail informel sur les RIS au sein du TIES. Ce groupe serait ainsi composé :

- Des responsables de l'information et de la documentation désignés par chaque service d'enregistrement;
- Des experts de l'ONUDI spécialisés dans le domaine de l'information et de l'informatisation des RIS.

L'une des activités essentielles de ce groupe de travail serait l'organisation de stages de formation sur la gestion de l'information, notamment les questions telles que l'application de méthodes efficaces en matière d'information et de documentation dans le cadre de l'évaluation et de l'enregistrement; l'organisation et l'administration de l'unité d'information et de documentation; les programmes d'informatisation, les nouvelles formes d'échange international de données, etc.

La réunion d'experts sur les systèmes d'information des services d'enregistrement qui s'est tenue du 9 au 11 mai 1984 à Vienne^{6/} peut être considérée comme la première étape vers la création de ce groupe de travail.

3. Elaboration d'un modèle expérimental pour le RIS

La réunion d'experts mentionnée ci-dessus a recommandé^{7/} que soit mis au point le plus tôt possible un modèle expérimental de système d'information (manuel ou informatisé) utilisant une fiche de contrat expérimentale en tant

^{6/} Voir le document "Report of the Expert Group Meeting on Registry Information Systems", 9-11 mai 1984, UNIDO/IS.483.

^{7/} Voir op. cit., par. 3.

que donnée d'entrée et produisant en tant que données de sortie des fiches de contrat, des fichiers produits, des fichiers entreprises, les TIES I et II B, un bilan du fonctionnement de l'enregistrement et un bilan de la surveillance des accords, afin que la démonstration de ce système puisse être faite lors de la neuvième réunion des directeurs des services d'enregistrement des transferts de techniques.

4. Organisation d'une série de missions d'experts dans les pays membres du TIES

Dans la limite des ressources disponibles, une série de missions d'experts devrait être organisée. Ces missions devraient avoir pour objectif de mettre en place (d'informatiser) des systèmes d'information des services d'enregistrement dans un certain nombre de pays membres du TIES. Il serait souhaitable que parmi ces pays figurent des pays se situant à des stades différents et ayant des problèmes différents à régler, par exemple des pays disposant de services d'enregistrement créés récemment et essentiellement intéressés par l'amélioration des systèmes manuels et des pays souhaitant informatiser leurs services d'enregistrement et se lancer dans la surveillance des accords, les services consultatifs, etc. Les missions de chaque expert devraient être coordonnées avec le programme de travail sur l'établissement du guide, et, dans les rapports de mission, devraient figurer des recommandations sur les questions qui seront traitées dans le guide. Les conclusions des missions seraient réunies dans un document unique à présenter lors des réunions du TIES.

5. Rédaction d'un guide sur la création d'un RIS

Il conviendrait de rédiger un guide détaillé sur la création d'un système d'information pour service d'enregistrement s'inspirant des enseignements recueillis par les missions d'experts dans chaque pays. Ce guide serait un ouvrage de base permettant aux services d'enregistrement de régler les divers problèmes liés au fonctionnement de leur système d'information. En outre, la rédaction de ce guide contribuerait à l'unification de chaque système et en assurerait la compatibilité avec le TIES. Une esquisse de ce guide est proposée à l'annexe II. La version définitive du guide devrait être prête

pour la dixième réunion du TIES. Une version préliminaire du guide réalisée uniquement pour examen a été établie par M. Victor Simoes de l'Institut portugais de l'investissement étranger^{8/}.

6. Ressources nécessaires à l'application du programme de travail

Les ressources nécessaires à la création et/ou au renforcement des systèmes d'information compatibles des services nationaux d'enregistrement devront être fournies avant tout par les pays intéressés. L'expérience a montré que des fonds additionnels, notamment destinés à financer les services d'experts extérieurs, peuvent être alloués à cette fin dans le cadre des projets par pays financés par des fonds du PNUD. Les ressources limitées dont dispose le secrétariat de l'ONUDI pourraient être utilisées avant tout pour les activités menées au niveau international (révision du TIES, modèle expérimental de système informatisé, rédaction du guide, etc.).

^{8/} Manual on the Establishment of Registry Information Systems - Some considerations (ID/WG.429/2).

4. DONNEES DU PROJET	ANNEE/1		ANNEE/2		ANNEE/3		ANNEE/4		ANNEE/5	
	ESTIMATION	CHIFFRES REELS								
TOUTES LES DONNEES FINANCIERES SONT EN CODE UNITE MONETAIRE UNITE										
4.1 VOLUME DE PRODUCTION										
4.2 CHIFFRES D'AFFAIRES NETS										
4.3 EXPORTATIONS										
4.4 IMPORTATIONS										
4.5 DEPENSES DE R-D										
4.6 EFFECTIFS										
4.7 BENEFICES BRUTS										
4.8 NOMBRE DE PERSONNES FORNEES										
4.8.1 LOCALMENT										
4.8.2 A L'ETRANGER										
4.9 EFFECTIFS ETRANGERS										
4.10 Paiements annuels projetés										

5. EVALUATION DU CONTRAT	PROPOSE		APPROUVE		5.8 PENALITES POUR NON-EXECUTION	PROPOSE		APPROUVE		5.9.7 CONTROLE DE QUALITE NECESSIF	PROPOSE		APPROUVE	
5.1 Paiements totaux projetés pour technologies*					5.8.1 VOLUME			5.9.8 RESTRICTIONS SUR LA R-D DU BENEFICIAIRE						
5.2 IMPORTATIONS TOTALES PROJETEES*					5.8.2 QUALITE			5.9.9 DROITS D'UTILISER LA TECHNOLOGIE DANS D'AUTRES SOCIETES LOCALES						
5.3 EXPORTATIONS TOTALES PROJETEES*					5.8.3 RENDEMENT			5.9.10 RESTRICTIONS SUR LE VOLUME ET LA STRUCTURE DE LA PRODUCTION						
5.4 BALANCE NETTE EN DEVICES*					5.8.4 COUTS			5.9.11 RECRUTEMENT OBLIGATOIRE DE PERSONNEL ETRANGER						
5.5 PART DU BATTEUR DE LICENCE DANS LES BENEFICES PROJETES					5.8.5 DELAIS			5.9.12 RESTRICTIONS POST-CONTRACTUELLES						
5.6 GARANTIES D'EXECUTION					5.9 CLAUSES RESTRICTIVES			5.9.13 JURIDICTION ETRANGERE						
5.6.1 VOLUME					5.9.1 NON EXCLUSIVES			5.9.14 AVANCES SUR Paiements POUR TECHNOLOGIES INEPUISSEES						
5.6.2 QUALITE					5.9.2 RESTRICTIONS A L'EXPORTATION			5.9.15 OBLIGATION DE TRANSFERER LES AMELIORATIONS AUX FOURNISSEURS						
5.6.3 RENDEMENT					5.9.3 DROIT DE SOUS-TRAITER LA LICENCE			5.9.16 OBLIGATION D'ACQUERIR LES AMELIORATIONS DU FOURNISSEUR						
5.6.4 COUTS					5.9.4 RESTRICTIONS DE PRIX			5.9.17 ACCORDS SUR L'EXCLUSIVITE DES VENTES						
5.7 FORMATION					5.9.5 CLAUSES D'APPROVISIONNEMENT OBLIGATOIRE									
5.7.1 CALENDRIER DE FORMATION					5.9.6 INTERDICTION D'UTILISER D'AUTRES TECHNOLOGIES									

6. DECISION FINALE APPROUVE APPROUVE SOUS RESERVE REJETE OBSERVATIONS

7. SURVEILLANCE
OBSERVATIONS

8. RESPONSABLE DE L'EVALUATION
NON
FONCTION/GRADE _____ DEPARTEMENT _____
DATE _____ SIGNATURE _____

ANNEXE II

GUIDE SUR LA CREATION D'UN SYSTEME D'INFORMATION
POUR SERVICE D'ENREGISTREMENT
(Projet)

- I. Introduction
 1. Considérations générales
 2. Objectifs du guide
 3. Eléments du guide

- II. Objectifs et caractéristiques générales du système d'information pour service d'enregistrement
 1. Objectifs
 2. Fonctions
 3. Caractéristiques
 4. Système de gestion de l'information

- III. Mise en place du système d'information de base
 1. Utilité du système d'information de base
 2. Ebauche du système d'information de base
 3. Unité de documentation et d'information : organisation, structure et implantation au sein du service d'enregistrement

- IV. Extension du système d'information de base
 1. Surveillance
 2. Aide à la décision
 3. Rapports avec les entreprises et les centres de recherche scientifique locaux.

- V. Informatisation des systèmes d'information des services d'enregistrement
 1. Facteurs influant sur la décision d'informatiser
 2. Les méthodes d'informatisation
 3. Le logiciel

- VI. Echange de l'information aux niveaux régional et international
 1. Système d'échange de l'information : une vue d'ensemble
 2. TIES
 3. Manuel de codage du TIES
 4. Filières de l'information dans les systèmes manuels
 5. Filières de l'information dans les systèmes informatisés
 6. Le TIES et les réseaux d'information régionaux.

